



## Commission Grands Projets Structurants du Mardi 01 mars 2016

**Présents :** Angeli Monique, Barberis Jean-Louis, Barski Chantal, Batistoni Alain, Baussens Yves, Berrest Lucie, Bevançon Jacques, Brémond Suzanne, Canicave Geneviève, Canneddu Stéphanie, Chapus Jean-Marc, Garaffa Antoine, Guipert Jacques, Huertas Nathalie, Janin Myriam, Julien Claude, Pelegrin Alain, Pelliccio Denis, Pelliccio Elisabeth, Riccardi Bernard, Rizzitelli Patrick, Tcharbatchian Patrick, Terme Bernard, Thibaud Christian, Tostain Claude, Yzombard Philippe

**Excusés :** Carta Anne-Claude, Farina Victor (représenté), Gugliotta Alain, Marletti Gérard (représenté), Tabet Claude (représentée)

**Absents :** Atkinson André, Carreno Guy, Coulange Michel, Gerlier François, Prieur Jean-Paul, Rostain Jean-Claude (représenté)

Ouverture de la réunion à 17 h 30.

Le Président de la Confédération ouvre la réunion en précisant que ceci est une première réunion, mais que les intervenants sont disposés à aller faire d'autres réunions dans les Fédérations.

M. Jean-Michel Saccazes, Directeur ERDF des Bouches-du-Rhône, présente ses collaborateurs M. Alain Pierre, Ingénieur Electricien, Chef de Projet Linky et M. Michel Salducci, Interlocuteur Privilégié de collectivités locales, mission RSE.

M. Saccazes se souvient avoir évoqué le compteur Linky lors de l'AG de la Confédération du 18 avril 2015. On lui avait alors posé deux questions, depuis, un grand débat s'est levé en France. On parle de pertes d'emplois, de risques écologiques... Le pire est une vidéo intitulée « Peur sur la ville – EDF nous inocule le cancer », qui reprend un certain nombre de faits, mélangés d'illusions et de fantasmes. C'est pourquoi il est capital d'en discuter, afin d'apporter des éléments d'information. Il faut savoir que tous les appareils électriques diffusent du courant électromagnétique. C'est une année « inquiète », on ne doit pas jouer sur les peurs. La Confédération a nos mails, nos téléphones, pour que vous puissiez nous contacter. Nous vous remettons des documents à la fin de la réunion qui vous apporteront des éléments juridiques, scientifiques et techniques. Nous ne répondons pas aux rumeurs.

M. Pierre prend la parole pour apporter au CA des informations sur les ondes, les avantages du compteur Linky pour les clients et le respect de la vie privée.

Ce ne sont pas les premiers compteurs communicants. 300 millions sont déjà installés. En Finlande, en Italie et en Suède on finit leur déploiement. Cela s'est mis en place suite aux délibérations de la Commission Européenne, dans le cadre de la loi de transition énergétique. La DEM (Direction de l'Energie et des Mines) a publié un rapport stipulant que les compteurs Linky feraient faire des économies aux clients.

L'installation a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et devrait s'achever en 2021. A ce moment-là, 90 % des compteurs devraient être des compteurs Linky. Cela représente 35 millions de compteurs au niveau national, 10 000 emplois créés + 5 000 poseurs.

L'investissement pour EDF est de 5 milliards d'euros. La connexion se fait par le réseau électrique, à l'aide d'une carte SIM, comme pour un téléphone classique.

## **Les Intérêts des clients**

- Le compteur est gratuit pour le client. L'économie engrangée lors du déploiement va financer les compteurs.
- 70 % des interventions seront réalisées à distance, alors qu'aujourd'hui il faut compter 5 jours. Cela ne nécessitera pas de rendez-vous client, le service sera accompli sous 24h. Il n'y aura plus à effectuer des kilomètres en véhicule, ce qui représentera un gain pour l'entreprise.
- Les clients seront facturés sur leur consommation réelle, les facturations estimées sont une cause de litige actuellement entre EDF et ses clients, il y a beaucoup de réclamations.
- Les clients deviennent des « Consom-Acteurs ». Ils sont invités à ouvrir un espace-client, par lesquels ils accèdent à leur consommation journalière. Ils peuvent demander leur consommation de référence et déposer une alerte lors de dépassements de consommation. Une expérimentation a été faite sur Lyon en 2009 et le compteur Linky permet de maîtriser sa consommation, d'optimiser sa consommation d'énergie voire, d'après la DEM, d'économiser des kilowatts-heures sur sa consommation.
- Pour la personne âgée cela ne change rien.
- Les données de consommation sont la propriété du client. Il lui sera possible de communiquer ces données à un autre fournisseur qui lui permettrait de faire plus d'économie, ceci uniquement à la demande expresse du client.
- Le remplacement du compteur se fait en 15 minutes.

## **Linky, compteur sécurisé ?**

- Le compteur Linky stocke toutes les 10 minutes ce qu'il a consommé. L'Agence Nationale de Sécurité Informatique a exigé des normes de cryptage spécifiques entre le serveur et le capteur.
- Les données représentent l'équivalent de 2 à 3 SMS en volume. Elles comprennent le numéro de PDL lié au compteur, mais pas de nom de client ni d'information bancaire. Le stockage se fait entre minuit et 6h du matin, les données ne représentent aucun intérêt pour un hacker éventuel.

## **Les ondes**

- Il s'agit de distribution publique. Le poste est gros comme un compteur, il fonctionne grâce à une carte SIM. Le système d'information ne communique ni par wifi, ni par Bluetooth mais par CPL. On utilise ce système depuis 60 ans, il existe dans les contrats pour les heures creuses et tous les clients reçoivent le signal, qu'ils l'exploitent ou pas. Cela représente moins d'1 watt et consomme moins qu'un compteur électronique. Linky produit moins de champs magnétiques, il est moins puissant.
- Le compteur répond à des normes sanitaires européennes et françaises. L'association « Les Robins des Toits » a attaqué la décision de mettre en fonction des compteurs Linky, devant le Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat a rejeté le recours, car les normes étaient respectées. L'Association « Que Choisir » qui s'était également opposée aux compteurs Linky a évolué dans sa position depuis 3 ans.

## **Comment les clients sont informés du changement de compteur**

- Pour savoir quand le changement de compteur est planifié dans votre secteur, semestre et année, vous pouvez consulter le site.
- Tous les clients recevront d'ERDF par courrier la date du remplacement 30 ou 45 jours avant.
- En contactant PHINELEC par téléphone au numéro 08000LINKY – Support clients.
- Sur rendez-vous pour les résidences secondaires ou locaux professionnels.
- Si le compteur est accessible à l'extérieur, aucun rendez-vous n'est nécessaire, sauf si les clients le souhaitent. Les véhicules arborent un autocollant « Partenaire Linky » et les poseurs un badge avec leur photo, le nom du poseur et de l'entreprise.

## **Avantages**

- Les compteurs Linky représenteront 35 millions d'objets connectés sur réseau basse-tension. Avec Linky, on a une vision en temps réel de ce qui se passe, on sait où se passent les montées en tension, ce qui évite des dégâts chez les clients et on peut réparer.

## **Questions à l'attention de M. Saccazes**

### **Est-ce que Linky est obligatoire ?**

Oui. Il s'agit d'une directive européenne transposée en droit français et on doit respecter la loi. Seul le concédant peut écarter le compteur Linky, c'est-à-dire Marseille Métropole pour les Marseillais et CD13 pour l'extérieur.

### **Pourquoi les quartiers Nord sont-ils les premiers à bénéficier du compteur Linky ?**

Ce sont les quartiers les plus denses et des quartiers de rénovation urbaine qui sont équipés en premier. Il s'agit d'une raison technique de densité. Nous sommes dans le service public, nous ne pouvons pas raconter n'importe quoi aux gens. C'est une obligation, les compteurs sont la propriété de la concession. Cependant, l'économie d'énergie ne se fera pas toute seule. Si on ne change pas nos comportements, Linky ne changera rien.

### **Les 5 milliards d'euros sont-ils répercutés sur les usagers ?**

Non. On teste les compteurs communicants afin qu'ils durent au moins 20 ans. Actuellement, chaque année, on remplace 1 million de compteurs. Cela représente un gain important sur les interventions. On optimise les investissements. Demain, tout se fera en temps réel. Le réseau sera en triphasé ou monophasé. Le dépannage sera facilité, la localisation des pannes se fera à distance. Cela évitera des dégâts chez les clients et les indemnisations qui vont avec. Nombre de clients, particulièrement des professionnels disjonctent quand ils utilisent plus d'énergie que prévu, sans modifier leur contrat pour autant. Cela fait un manque à gagner pour le fournisseur et le distributeur.

La Commission de Régulation de l'Énergie a établi un rapport de 20 pages sur les économies qui peuvent être apportées par l'installation des compteurs Linky.

Il n'y a rien à payer pour l'installation du compteur, l'amortissement se fait sur 20 ans.

### **Que se passe-t-il si vous voulez poser un compteur Linky sur une nouvelle maison et qu'il n'y a pas de concentrateur ?**

On pose le compteur et le concentrateur en même temps. Cela ne pose aucune inquiétude sur les immeubles et vous avez l'électricité immédiatement en entrant dans l'immeuble. Le compteur bleu électronique est remplacé par le compteur Linky de couleur verte, à l'affichage par LED, comme les compteurs électroniques. Le compteur est relevé et il faut expliquer au client qu'il faut attendre avant la mise en place d'un concentrateur. Il faut un certain nombre de compteurs pour qu'ils puissent communiquer, d'où l'importance de la densité de population.

### **Et concernant notre compteur EJP dans les Alpes ?**

Le contrat est lié au fournisseur d'énergie. Il n'y aura pas de facturation de la pose du compteur, ni de changement du contrat. Le boîtier à l'extérieur deviendra inutile. On le laissera en place, mais il ne sera plus fonctionnel.

### **Qu'en est-il du coût du temps réel ?**

Vous avez plusieurs choix, gratuits, vous pouvez les gérer dans votre espace-client. Si on vous affirme qu'il y a un coût, cela est mensonger.

### **Et qu'en est-il de la possibilité de fraude ?**

Certains trouveront sûrement des parades.



**Je n'ai eu aucune panne chez EDF en 50 ans, ce qui n'est pas assuré avec le compteur Linky. Le compteur Linky pose plusieurs problèmes. Supprimer la veille, cela signifie reparamétrer constamment tout ce qui est en veille, toutes les machines. Au Canada, l'amendement a été rejeté à cause de dommages sur la santé, comme le souligne M. Gérard Longuet. L'investissement est lourd, la durée de vie n'excèdera pas 10 ou 12 ans à cause de l'obsolescence programmée. Par ailleurs, EDF avec la prise en charge d'Areva est devenu propriétaire de son énorme dette.**

Les champs électromagnétiques sont plus faibles que les téléphones portables. La politique n'est pas notre jeu.

Demain, il y aura moins de releveurs mais plus d'analystes. Nous sommes une filiale d'EDF. L'avenir du Groupe EDF nous cause des inquiétudes. Jean-Bernard Levy a décidé de prendre plusieurs tournants importants avec le Cap 2030, de s'acheminer vers une rupture avec le nucléaire, d'effectuer un investissement sur les déchets... Il souhaite qu'EDF devienne un leader du photovoltaïque, mais même pour les grosses entreprises l'avenir n'est pas assuré.

En Allemagne, ce sont de petites sociétés qui ont installé les compteurs et uniquement pour de gros consommateurs. Cela fait débat.

Au Canada, les compteurs ne sont pas les mêmes que Linky, ils communiquent par radiofréquence, c'est différent du CPL. Des incendies ont éclaté, comme cela peut arriver sur un compteur classique, à cause d'un mauvais serrage qui crée un échauffement. Ça vient de la manipulation des conducteurs.

### **Qu'en est-il du délestage organisé par le fournisseur ?**

Il n'y a pas de délestage organisé par le fournisseur. Si vous avez des coupures électriques, il s'agit uniquement d'incidents. Et il n'y aura pas de changement de comptage, il sera appliqué selon les normes avec le compteur Linky.

M. Michel Salducci distribue des exemplaires du n°14 – janvier 2016 de la plaquette *ERDF et vous* – Numéro spécial Linky, comportant 7 feuillets d'information.

« Ce débat pourra continuer dans les Fédérations. Nous signons une charte avec le préfet, afin de pouvoir transmettre l'information dans les associations et les écoles.

Les réseaux sociaux ne vont pas dans le sens de la vérité. Toutes sortes de fantasmes sont véhiculés, une femme croyait qu'avec le réseau Linky, on pourrait la voir dans sa douche. Il s'agit d'un objet qui n'a rien de révolutionnaire. Quand les premiers trains ont commencé à circuler, à 30 km/h, certains pensaient que l'on tomberait dans les wagons, que les corps ne résisteraient pas à une telle puissance. »

M. Saccazes précise que des rendez-vous peuvent être pris. « La Confédération prendra rendez-vous pour votre Fédération. Sollicitez-nous ! »

Le Président de la Confédération remercie les intervenants.

Fermeture de la réunion à 19h.

M. Jean-Louis BARBERIS  
Responsable de la Commission GPS

